



# Collège Saint-Joseph de Hull

Parcours

Arts plastiques et Multimédia

**À garder pour vos dossiers**

## Dates de paiements 2022-2023

<b><u>1<sup>er</sup> septembre</u></b>	Frais de scolarité – 1 <sup>er</sup> versement	<b>1250\$</b>
	Frais d'activités et matériel pédagogique <b><u>montant établi à titre indicatif selon le degré soit 150\$, 1<sup>er</sup> à 4<sup>e</sup> sec. ou 320\$ pour le 5<sup>e</sup> sec.</u></b>	<input type="text"/>
	<b>Total</b>	<input type="text"/>
<b><u>30 septembre</u></b>	Transport scolaire – 1 <sup>er</sup> paiement (STO ou autobus scolaire)	250\$
	Conseil des élèves	17.50\$
	Association des parents	20\$ <u>par famille</u>
	Association des parents catholiques	10\$ <u>facultatif</u>
	Fondation	50\$ <u>modifiable</u>
	Carte STO-CSSPO	10\$ <u>si applicable</u>
	<b>Total</b>	<input type="text"/>
<b><u>1<sup>er</sup> novembre</u></b>	Transport scolaire – 2 <sup>ème</sup> paiement (Si montant disponible)	À déterminer
<b><u>1<sup>er</sup> décembre</u></b>	Frais de scolarité – 2 <sup>e</sup> versement	<b>1250\$</b>
<b><u>15 mars</u></b>	Frais de scolarité – 3 <sup>e</sup> versement	<b>1150\$</b>

À ceci s'ajouteront les frais de réinscription annuelle de 200\$, payable en avril 2022 et d'autres frais si applicable. À titre d'exemple : les activités parascolaires, les sorties d'hiver et de fin d'année, etc. Le montant des frais de scolarité s'élève à 3650\$. Le paiement se fera en trois versements.

## Important

**Adhésion à un seul mode de paiement.** Le prélèvement automatique est fortement recommandé afin de faciliter vos versements. Si vous désirez adhérer au **prélèvement automatique** en cours d'année, **veuillez remplir le formulaire sur votre portail**, sous l'onglet Document. Le nom et le prénom de l'élève doivent apparaître clairement sur chaque spécimen chèque.

**Aucune élève ne sera admise à commencer une nouvelle année scolaire si tous les frais de l'année précédente ne sont pas payés.**

Tout paiement automatique ou chèque refusé par un établissement financier, en raison d'un manque de fonds, entrainera des frais de 35\$. Ces frais sont exigibles à compter de la date de refus par l'établissement financier.

**Les versements se font sans attendre de facture.**

## À REMETTRE OU À REMPLIR SUR LE PORTAIL

- 1- Les consentements** doivent obligatoirement être complété sur le portail parent.
- 2- La fiche médicale doit être à jour** dans le portail sous l'onglet « mon dossier ». Pour les nouvelles élèves à complété sur le portail parent.
- 3- Les élèves qui fréquenteront le Collège pour la première année doivent envoyer par courriel leur bulletin final de juin 2022 par courriel.**

**Si votre fille ne revient pas au Collège en septembre prochain, veuillez-nous en aviser le plus rapidement possible. Un document officiel est à compléter et à nous remettre. Merci**



## **Fondation du Collège Saint-Joseph de Hull**

La Fondation du Collège Saint-Joseph de Hull est un organisme qui œuvre au sein du Collège. Il soutient financièrement le Collège ainsi que les élèves par l'octroi de bourses. Il encourage fortement l'avancement éducatif tant au niveau des élèves que des enseignants.

**Adhésion facultative :                      50\$ par famille**

---

## **Association des parents Catholiques du Québec**

L'APCQ est une association de parents qui cherche à regrouper les parents catholiques de la province pour défendre et promouvoir les intérêts et l'esprit de la famille chrétienne dans l'exercice de toutes ses responsabilités.

**Adhésion facultative :                      10\$ par famille**

---